



Libéralisation des Echanges de Services : L'expérience du Marché Unique Européen

Cyrille Schwellnus, CEPII
26 Février 2008, Bamako

Motivation

- **OMC (2001)** : « Les bénéfices de la libéralisation des services vont au-delà des secteurs des services eux mêmes; ils se manifestent par leurs effets sur toutes les autres activités économiques. »
- **Cet exposé** :
 - Conceptualisation des échanges de services
 - Spécificités de la libéralisation des services au niveau multilatéral et régional



I. Introduction

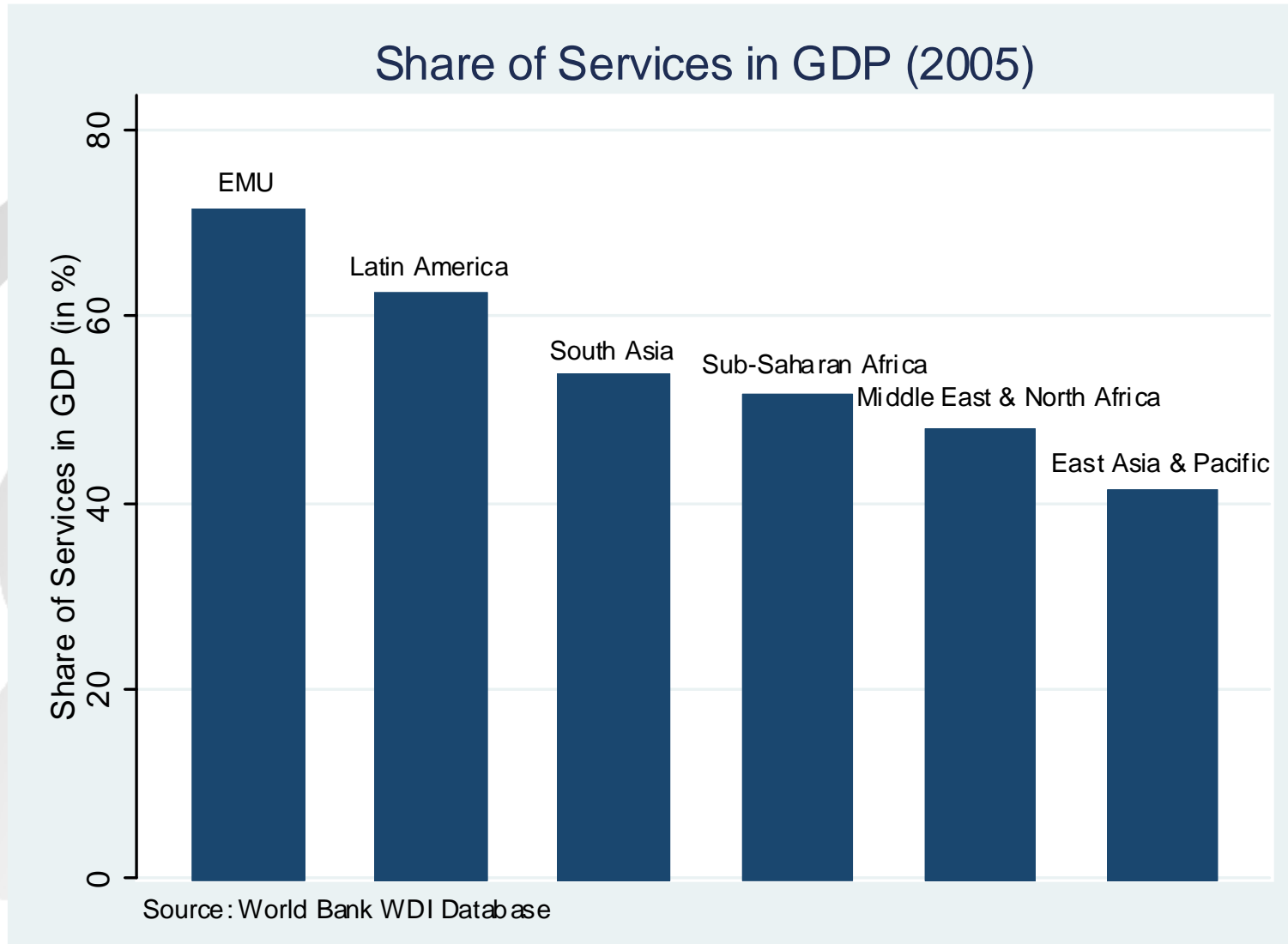
Plan

- I. Introduction
- II. Concepts
- III. Négociations Multilatérales et Régionales
- IV. Impact
- V. Réflexions sur l'Afrique
- VI. Conclusions

Définition de services:

- “can’t drop it on your feet”
- en termes économiques :
 - intangibles
 - « biens des confiance » \implies qualité révélée après la consommation (vs. « biens de recherche »)
 - en général production et consommation simultanée
 - degré de différenciation élevé
 - effets “knock-on”

II. Concepts



Définition des échanges de services \implies les modes d'échanges du GATS

- **1. Transfrontalier** (analogue échange des biens)
 - Ex.: Services rendus par un centre d'appel à l'étranger
- **2. Consommation à l'étranger**
 - Ex.: Formation professionnelle à l'étranger
- **3. Présence commerciale** (analogue IDE)
 - Ex.: Assureur établit une filiale à l'étranger
- **4. Mouvement de personnes physiques**
 - Ex.: Ouvriers de construction détachés

II. Concepts

Mode	Proxy used	Billions of U.S. dollars	Share (percent)
1	BoP commercial services less travel	860	39.1
2	BoP travel	432	19.6
3	FATS gross output in services + BoP construction services	877	39.8
4	BoP compensation of employees	33	1.5
All modes		2,202	100.0

Source: Maurer & Chauvet (2002)

Définition de libéralisation

- Intangibilité \implies les barrières aux échanges de services ne prennent pas la forme de droits de douanes
- Les barrières aux échanges prennent la forme de réglementations :
 - **discriminatoires** : subvention des fournisseurs nationaux, restriction sur le nombre de fournisseurs étrangers, ...
 - **non-discriminatoires** : obligation d'établissement physique, système de licences, ...

Exemples de barrières par mode GATS :

- **mode 1** : obligation d'établissement en pays D pour un centre d'appel localisé en pays O
- **mode 2** : non-déductibilité de formations professionnelles suivi en pays O par un employé du pays D
- **mode 3** : un assureur du pays O est soumis à un test de « nécessité économique » dans le pays D
- **mode 4** : un architecte du pays O est obligé de s'enregistrer auprès d'une association professionnelle dans le pays D

Libéralisation = déréglementation?

- Caractéristiques des services \implies imperfections de marché
 - monopoles naturels (services de réseau)
 - information imparfaite (qualité) \implies réglementation est nécessaire
- Comment distinguer de « protectionnisme réglementaire » ?
 - (i) nécessité de réglementation ?
 - (ii) mesure de réglementation appropriée ?
 - (iii) proportionnalité ?

III. Négociations (Multilatérales)

Organisation Mondiale du Commerce (OMC): GATS

- Procès d'offres et demandes plurilatérales et bilatérales (vs formules de réductions de droits de douanes)
- Obligations générales :
 - clause de la « nation plus favorisée »
 - transparence
- Obligations spécifiques (uniquement quand le secteur ou mode est inclus dans les engagements pris par un pays)
 - traitement national = non-discrimination
 - accès au marché

III. Négociations (Bilatérales)

Exemple : Union Européenne (UE)

- *De jure* l'UE est un marché commun : les biens, les services, le capital et les personnes devraient y circuler librement
- Mais : Réglementations nationales dans les services
- Commission (2002) : Inventaire des réglementations qui constituent des barrières aux échanges

Stratégie de la Commission Européenne : Combiner

- Approche **verticale** (directives sectorielles)
 - services financiers et d'assurance
 - télécommunications
 - transports
 - ...
- Approche **horizontale** (« directive services »)
 - libre circulation (modes 1, 2, 4)
 - libre établissement (mode 3)

Libre circulation

- première proposition incluait le principe du pays d'origine (PPO) : exportateur de services n'est pas soumis aux règles du pays de destination

Modes d'échanges de services	Règles appliquées	
	avant la DS	après la DS
(1) services transfrontières	pays d'origine	pays d'origine
(2) consommation à l'étranger	pays d'origine	pays d'origine
(3) présence commerciale	pays d'accueil	pays d'accueil
(4) mvt de personnes physiques : (4a) prestataire non-salarié	pays d'accueil	pays d'origine
(4b) travailleur détaché	pays d'accueil	pays d'accueil

III. Négociations (Bilatérales)

Libre circulation

- remplacé par principe de « libre prestation de services » : libre accès et exercice d'une activité de service par un prestataire étranger par élimination
 - d'obligations d'établissement
 - de procédures d'autorisation
 - de procédures d'enregistrement avec les associations professionnelles du pays d'accueil
 - de l'interdiction d'établir les infrastructures nécessaires pour fournir le service

III. Négociations (Bilatérales)

Libre établissement

- « Liste noire » de réglementations interdites :
 - procédures d'autorisation
 - règles de nationalité
 - interdiction d'établissement dans plus d'un état membre
 - tests de « nécessité économique »

Libre circulation & libre établissement

- Réduction de « bureaucratie »
 - point unique de contact (interlocuteur unique)
 - formulaires électroniques
 - manque de réponse dans le délai prévu = réponse positive
- Exemptions sectorielles
 - services publics
 - services de santé et sociaux
 - mais aussi taxis, notaires, ...

III. Négociations (Bilatérales)

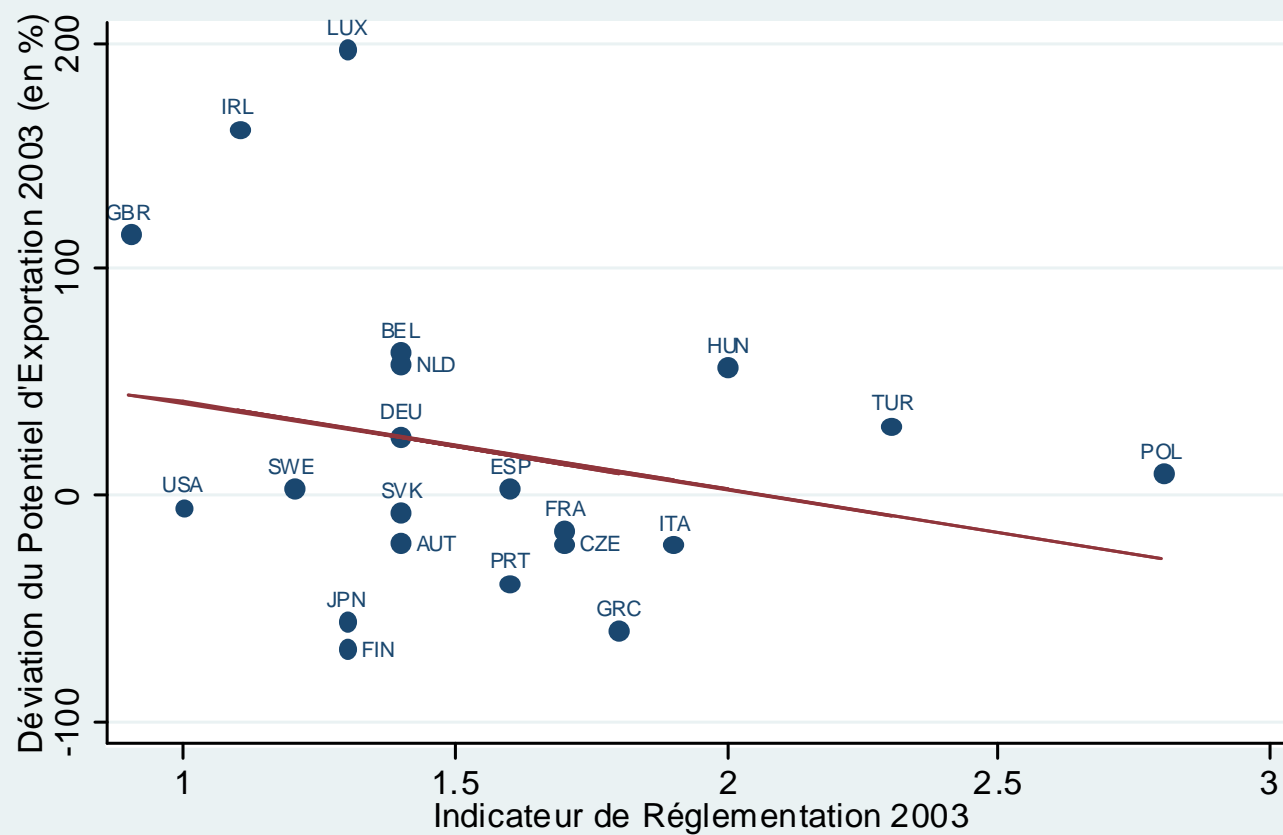
Economie politique

- « Rent seeking » : la protection garantit des rentes \implies « lobbying » au différents niveaux de gouvernement
- Mais aussi :
 - complexité de la directive
 - hétérogénéité des pays membres et principe du pays d'origine
 - « timing » : cycle économique, délocalisations, traité constitutionnel

Etudes d'impact

- Modèles d'équilibre général calculables
 - traduisent les différentes réglementations en équivalents de barrières tarifaires et utilisent un modèle standard pour estimer les effets de les réduire
- Etudes économétriques
 - estimer les effets de la réglementation en analysant les corrélations entre différences de niveaux de réglementation et différences d'échanges de services

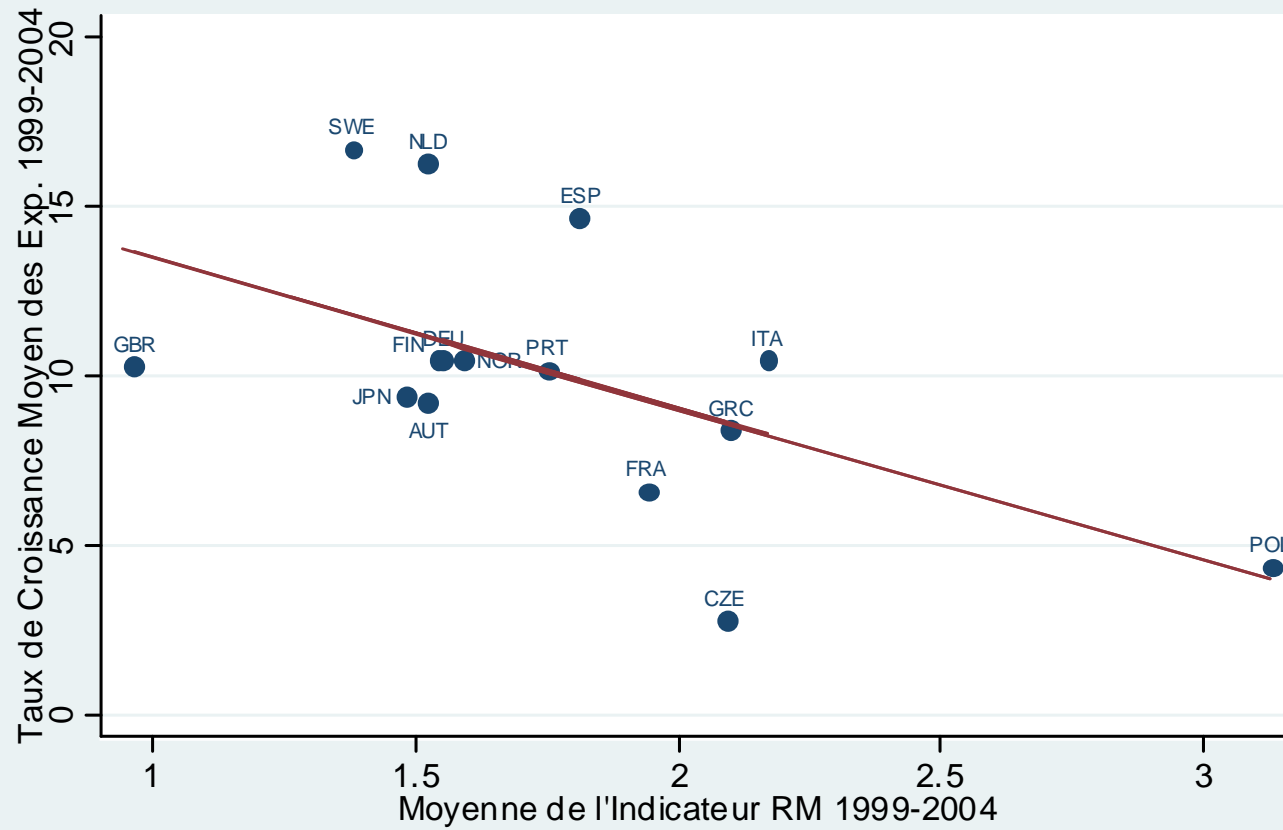
IV. Impact



Note:

La courbe décroissante est obtenue à partir de la régression des déviations par rapport aux potentiels d'exportation sur l'indicateur RM

IV. Impact



Note:

La courbe décroissante est obtenue à partir de la régression des taux de croissance moyens des exportations de services sur la moyenne de l'indicateur RM 1999-2004

Résultats d'un modèle de gravité :

dependent variable	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Total	Transport	Travel	Other	Other Business
In exp gdp	0.756*** (0.015)	0.653*** (0.019)	0.681*** (0.020)	0.741*** (0.018)	0.826*** (0.022)
In exp gdp/cap	0.356*** (0.022)	0.228*** (0.030)	-0.012 (0.031)	0.436*** (0.024)	0.363*** (0.029)
In imp gdp	0.801*** (0.014)	0.693*** (0.019)	0.746*** (0.019)	0.777*** (0.017)	0.810*** (0.021)
In imp gdp/cap	0.349*** (0.024)	0.256*** (0.033)	0.291*** (0.033)	0.288*** (0.028)	0.248*** (0.032)
common border	0.718*** (0.128)	0.722*** (0.123)	0.897*** (0.135)	0.463*** (0.125)	0.555*** (0.166)
common language	0.542*** (0.093)	0.260** (0.103)	0.779*** (0.117)	0.931*** (0.099)	0.850*** (0.137)
colonial ties	0.940*** (0.116)	0.836*** (0.120)	0.836*** (0.134)	0.665*** (0.113)	0.606*** (0.154)
In dist	-0.760*** (0.026)	-0.495*** (0.035)	-0.739*** (0.033)	-0.746*** (0.029)	-0.767*** (0.035)
europaean union	0.173*** (0.067)	0.183** (0.085)	0.337*** (0.096)	0.288*** (0.081)	0.699*** (0.160)
year fixed effects	yes	yes	yes	yes	yes
N	11846	9031	7613	10000	5737
R-squared	0.77	0.64	0.70	0.73	0.71

Robust standard errors in parentheses

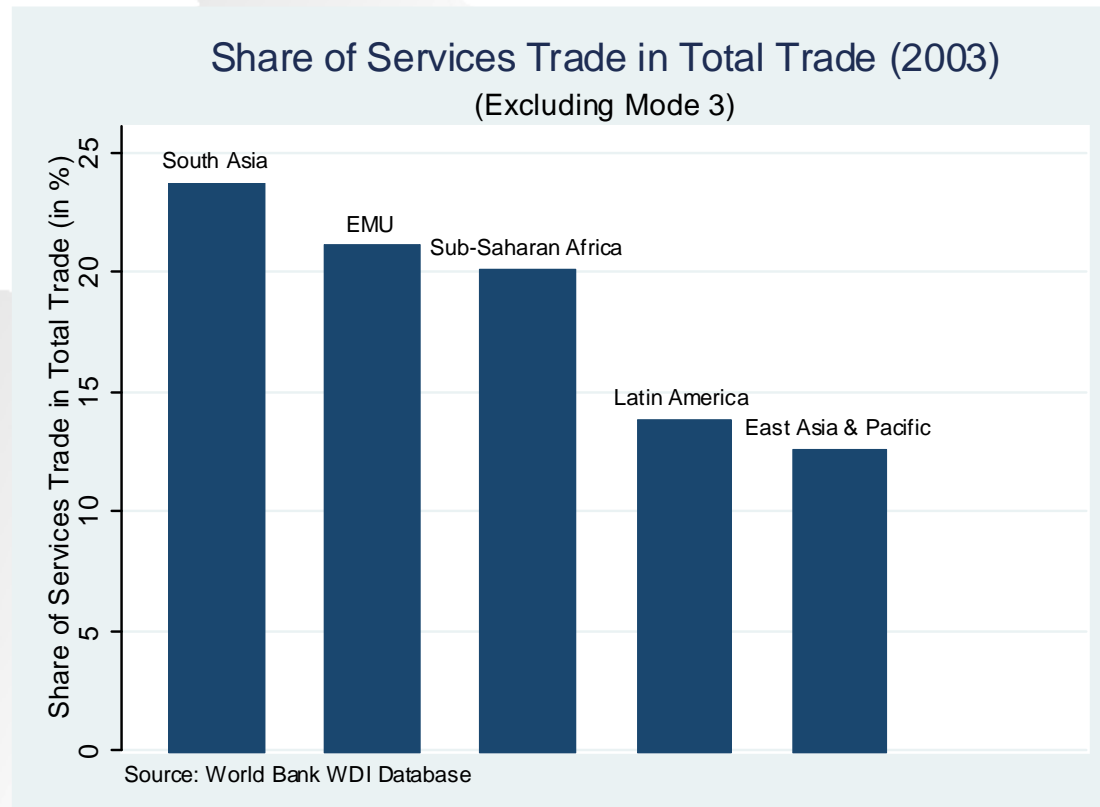
* significant at 10%; ** significant at 5%; *** significant at 1%

Les exportations bilatérales de services :

- augmentent avec la taille des partenaires (PIB)
- augmentent avec le niveau de développement (PIB/tête)
- sont plus élevées pour des pays voisins
- sont plus élevées en présence d'une langue commune
- sont plus élevées en présence de liens coloniaux
- diminuent avec la distance
- **sont plus élevées si les partenaires sont membres de la même union économique (UE 15)**

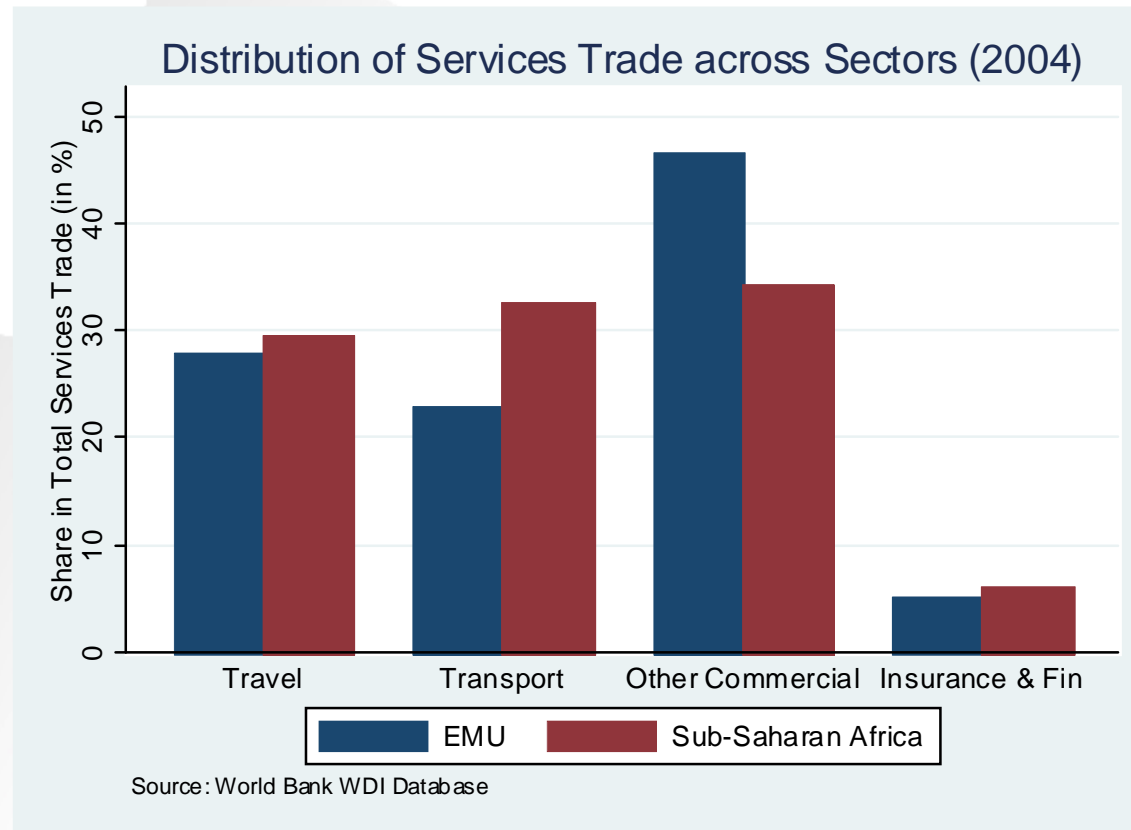
V. Réflexions sur l'Afrique

La part des échanges de services dans les échanges commerciaux est élevée en Afrique sub-saharienne



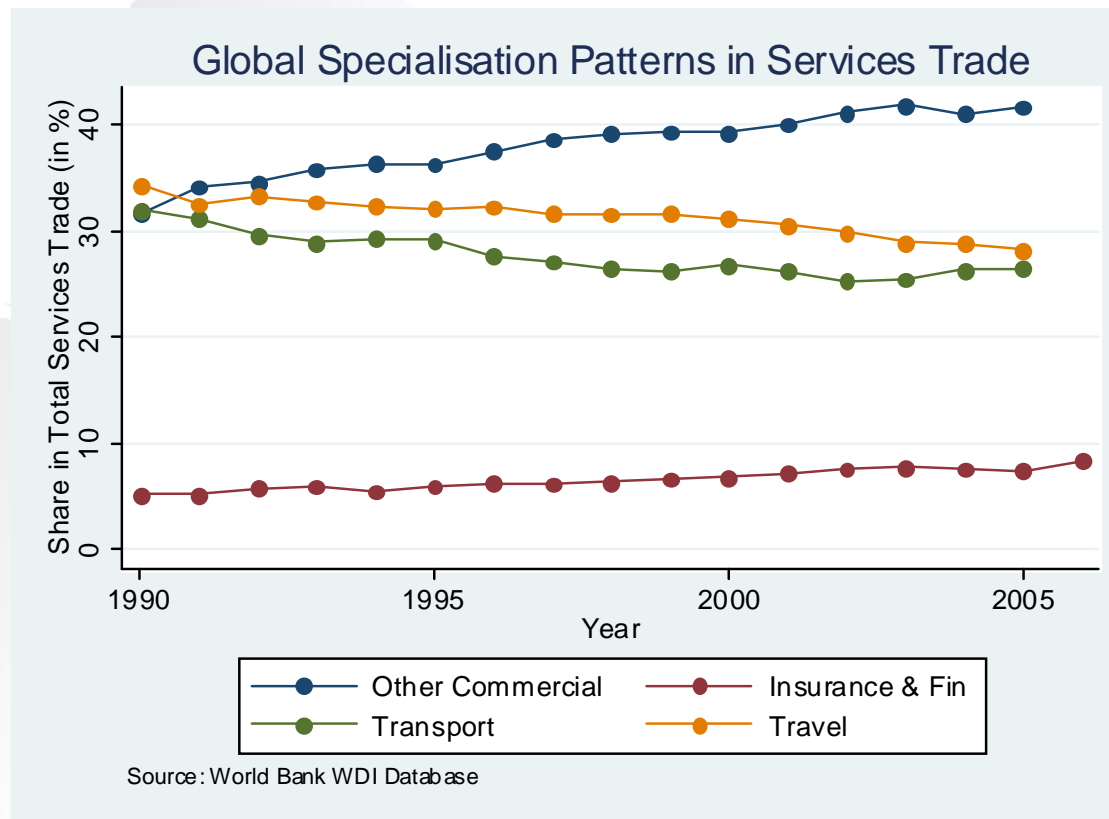
V. Réflexions sur l'Afrique

L'Afrique sub-saharienne est spécialisée sur les échanges de voyages et de transport



V. Réflexions sur l'Afrique

Mais : Les « autres services commerciaux » sont les secteurs les plus dynamiques



V. Réflexions sur l'Afrique

La libéralisation des échanges de services au niveau régional pourrait orienter la spécialisation vers le « autres services commerciaux » en

- augmentant la taille de marché et en permettant des économies d'échelles
- augmentant le niveau de concurrence
- ⇒ réduction du prix des « autres services commerciaux »

Conclusions

- La libéralisation des échanges de services implique l'élimination de réglementations nationales
- L'opinion publique perçoit la déréglementation imposé par une institution supra-nationale comme une atteinte à la souveraineté
- \implies Importance de standards réglementaires minimaux par harmonisation préalable entre pays très hétérogènes